



11 mars 2012

**Initiative «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»  
Prise de position du Conseil d'Etat**

**(IVS).- Le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative dite Franz Weber. Les exigences du Conseil d'Etat sur la mise en oeuvre de cette initiative sont claires: la construction de résidences secondaires exploitables, la vente de résidences secondaires existantes tout comme la transformation de bâtiments vides ou de résidences primaires en secondaires doivent rester possibles.**

Le Gouvernement considère toujours que l'acceptation de cette initiative ne permettra pas de résoudre la problématique des lits froids. Aucun lit froid ne disparaîtra et aucun lit chaud ne sera créé grâce à elle ! L'initiative empêche toute nouvelle construction de résidence secondaire au-delà du seuil des 20% mais elle ne prévoit aucune mesure pour occuper mieux les résidences secondaires existantes.

Le canton du Valais a pourtant pris la mesure du problème depuis des années. Et il a agi, en étroite collaboration avec les communes concernées, cherchant des solutions adaptées à chaque situation particulière et à chaque contexte local. Depuis, quasiment toutes les communes valaisannes en situation de devoir agir ont pris ou initié des mesures visant à maîtriser le développement des résidences secondaires sur leur territoire. Le Conseil d'Etat entend poursuivre clairement cette politique, responsable et cohérente, mettant en vigueur les mesures spécifiques actuellement analysées.

L'acceptation de cette initiative aura des conséquences importantes sur l'économie valaisanne et touchera probablement de façon importante le marché du travail de notre canton. Le Gouvernement se tient prêt à analyser les instruments dont il dispose pour parer au mieux à cette situation. Par ailleurs et sur le fond de la problématique liée au développement des infrastructures d'hébergement touristique, le Conseil d'Etat a mis sur pied, fin 2011, un groupe de travail avec pour mandat de rédiger un plan d'action assorti de mesures concrètes portant sur toutes les formes d'hébergement touristique. L'objectif principal de ce travail est d'améliorer le positionnement du Valais en tant que canton touristique, et d'accroître la compétitivité de notre économie et sa capacité à créer de la plus-value. Cette volonté ne peut être soutenue que par une vision globale et intégrale de la problématique. La construction de résidences secondaires ne peut être traitée de manière isolée. Le plan d'action souhaité par le Conseil d'Etat vise ainsi, en plus de la maîtrise du développement des résidences secondaires, à une meilleure exploitation de leur potentiel, tout comme à un soutien accru de l'hôtellerie ou à l'exploration de nouvelles formes d'hébergement touristique. L'objectif est clairement de définir et de montrer aux autorités cantonales et communales dans quels champs une nécessité d'action est reconnue, mais également de leur offrir des instruments et un train de mesures concrètes portant

sur plusieurs années. En parallèle de ce plan d'action, le canton continue son travail d'adaptation du plan directeur cantonal. Tous ces travaux devraient permettre d'offrir aux autorités fédérales des éléments pertinents pour leur travail de mise en œuvre de l'initiative acceptée aujourd'hui par la population suisse.

Les autorités cantonales se tiennent évidemment à la disposition des communes concernées pour tout le soutien qu'elles pourraient solliciter, continuant ainsi l'excellente collaboration qui a pu se tisser.

***Note aux rédactions :***

***Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements, par le 027 606 23 00***